PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 29 JUILLET 2020

SESSION ORDINAIRE

Le Conseil Municipal de la commune de Ceyrat, dûment convoqué, s'est réuni le MERCREDI 29 JUILLET 2020 en session ordinaire, salle du Conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Mme Anne-Marie PICARD, Maire.

- Contrôle des présents, vérification des pouvoirs, quorum atteint
- Désignation du Secrétaire de séance : Julia SEGUIN. Vote unanime.

PRESENTS: Mme PICARD, M. EGLI, Mme TRAMOND, M. PICHON, Mme MARTIN, M. ORSINI, Mmes ANTONY, SEGUIN, M. RAPOPORT, Mme CRETE, M. DAUTRAIX, Mmes REGNAT, JAILLET, MM. GRENET, VEBRET, POUZET, Mmes PIREYRE, BATISSE, DE CARVALHO, M. JANIN, Mme BON, M. BLETY, Mme FERARD

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. SERGENT, Mme DUCHAINE, MM. FRIAUD, MARSAT, ARBRE, MASSELOT

Date de convocation : 23 juillet 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 23 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 29

PRECISION: L'enregistrement n'a pas fonctionné

Préambule de Mme PICARD :

Nous avions de sérieux doutes et les chiffres confirment les errements de la précédente municipalité, tant en termes de rigueur de gestion que d'analyse prospective, d'anticipation et même de légalité. Si la crise sanitaire est venue modifier la continuité des collectivités locales, la fixation des taux d'imposition par exemple devait être faite avant le 3 Juillet 2020. L'ancien Maire n'a pas cru bon de se conformer à la loi en réunissant un Conseil Municipal ce qui lui a permis entre autres d'oublier d'informer la collectivité de certaines décisions personnelles qui devaient obligatoirement être soumises au Conseil et qui auraient pu le mettre dans l'embarras.

Enfin nous devrons faire avec, en précisant qu'à la date d'aujourd'hui nous n'avons pas d'autre choix que de proposer au vote le budget résultant de l'esquisse qui avait commencé à être réalisée, sans le concours de l'adjointe aux finances d'alors, opportunément privée de l'accès à ce dossier.

La situation dans laquelle se trouve la commune est extrêmement tendue et nous avons 2 ans pour rétablir la situation avec la possible remise en cause et le différé de certains projets déjà budgétés en autorisations de programme et crédits de paiements et pour lesquels le financement n'est pas assuré. De la même manière je n'ai pas l'intention d'honorer certaines prévisions de dépenses manifestement surévaluées, mais nous aurons l'occasion d'y revenir en son temps.

Quoiqu'il en soit les équilibres budgétaires passent en premier lieu par la maitrise du fonctionnement qui va requérir un énorme travail ainsi que la sollicitation auprès de la DGFIP d'un audit financier.

De la même manière la commande publique ne doit pas se limiter à l'accord entre deux portes, donné par le Maire, sans vérification de l'intérêt de la dépense et de son financement. Un audit de fonctionnement sera à cet égard diligenté dans les plus brefs délais.

ADMINISTRATION GENERALE

1)Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 5 juillet 2020. **Adopté à l'unanimité** (après quelques rectificatifs de frappe)

FINANCES

 Débat d'Orientation Budgétaire Mme MARTIN rapporte.

M. BLETY est étonné du ton de l'introduction de Mme PICARD sur la situation financière de la commune. Il le trouve calamiteux et en décalage total entre ce qu'elle dit et écrit dans le rapport remis dans le dossier.

Mme PICARD répond qu'il s'agit de la réalité et en est désolée.

 Comptes Administratifs 2019. Adopté (5 pour : Mmes BON, FERARD, MM. ARBRE, MASSELOT et BLETY) et 24 abstentions)
 Mme MARTIN rapporte.

- Approbation des comptes de gestion 2019. Adopté (5 pour : Mmes BON, FERARD, MM. ARBRE, MASSELOT et BLETY) et 24 abstentions)
 Mme MARTIN rapporte.
- 5) Affectation des résultats Budget Commune. Adopté à l'unanimité (5 pour : Mmes BON, FERARD, MM. ARBRE, MASSELOT et BLETY) et 24 abstentions)
 Mme MARTIN rapporte.
- 6) Affectation des résultats Budget Camping. Adopté (5 pour : Mmes BON, FERARD, MM. ARBRE, MASSELOT et BLETY) et 24 abstentions)
 Mme MARTIN rapporte.
- 7) Fixation des taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2020. La majorité approuve (5 abstentions : Mmes BON, FERARD, MM. ARBRE, MASSELOT et BLETY) Mme MARTIN rapporte.

Mme MARTIN précise que cette délibération aurait dû être votée avant le 3 juillet 2020.

Mme PICARD a décidé de maintenir les taux.

M. BLETY ne souhaite pas participer à ce vote car il est hors délai.

8) Extension – Restructuration des bâtiments scolaires – Révision de l'autorisation de programme / Crédit de paiement (AP/CP). Adopté à l'unanimité Mme MARTIN rapporte.

Mme PICARD souhaiterait des éclaircissements concernant le montant des honoraires. Il est utile de voir l'architecte. De toute façon, la commune est obligée de réaliser ces travaux.

M. EGLI a demandé plusieurs fois comment était financée la totalité de ces travaux et déclare n'avoir eu à aucun moment une réponse claire. Ces travaux étaient programmés mais non financés. Quand on engage une dépense, on a forcément une recette. Les travaux ont été lancés. Il regrette l'absence de M. ARBRE et de M. MASSELOT qui auraient pu apporter des explications. Il fait remarquer qu'il s'agit là d'une somme très importante sur le mandat.

Il note également le nombre important de logements sociaux qui a doublé sur l'opération de La Beaumière et regrette ce choix. Maintenant il faut faire face mais il n'en reste pas moins que ceci est une erreur majeure.

L'urbanisation doit se faire étape par étape. Il aurait utile de réaliser un phasage.

Mme PICARD précise qu'au Conseil départemental le taux d'honoraires pour les projets retenus est en général bien inférieur à 17 %.

M. BLETY estime que tout dépend de la complexité du projet. Il connait des opérations avec des taux d'honoraires allant plutôt de10 à 12 %. Concernant les logements sociaux, il s'agit de locatifs et donc de 200 nouvelles familles dont des locataires qui vont « tourner ».

L'occupation de l'école sera ainsi plus pérenne grâce à la présence de familles de locataires. Il faut prendre en compte la complexité du projet, la demande de l'Etat pour satisfaire à l'obligation de la loi SRU de posséder 20 % de logement social sur la commune. La Beaumière présente un projet d'ensemble très équilibré dans ses proportions.

Mme PICARD demande quelle est la typologie des logements prévus.

M. BLETY indique qu'il y a peu de grands appartements.

Mme PICARD souligne le fait qu'il faudra reloger les personnes habitant à la muraille de chine

M. BLETY précise que peu des habitants de la Muraille de chine ont la capacité financière à occuper un logement social neuf à Ceyrat et que d'habiter à Ceyrat ne correspond pas à leurs aspirations pour la quasi-totalité d'entre eux.

M. EGLI espère une bonne intégration des populations et la présence d'espaces de respiration pour un meilleur environnement. Il insiste sur la nécessité de préserver la qualité de vie sur Ceyrat.

9) Budgets Primitifs 2020. La majorité approuve (5 abstentions : Mmes BON, FERARD, MM. ARBRE, MASSELOT et BLETY)

Mme MARTIN rapporte.

Mme FERARD s'interroge sur les montants alloués au financement d'études et demande à quels projets elles se rapportent.

Mme MARTIN répond que sur 2millions 900, 50 000 € ont été consacrés à ces deux études : parc de jeux et via Boisceyrat

M. PICHON ajoute que le but de l'étude est de définir les montants exacts et précis pour la réalisation financière.

Mme BON demande pourquoi ne travaille-on pas avec Clermont Auvergne Métropole sur ce dossier ?

M. JANIN répond : "si la métropole travaille dessus cela va coûter plus cher " M. PICHON précise " la métropole sera sollicitée pour les aides financières"

M. JANIN ajoute que ces études pourraient être faites en interne. Les taux risquent de coûter cher à la commune.

M. PICHON précise que la voie verte sera réalisée en étroite collaboration avec la métropole (exemple de Brive la Gaillarde qui a obtenu 50 % de subvention). L'étude aidera à définir tout cela afin de diminuer au mieux les frais pour la commune.

Mme FERARD demande quel est le montant prévu par rapport à l'ensemble du budget

Mme PICARD considère que ce type d'information en l'état actuel ne peut être communiqué hors équipe majoritaire.

Mme FERARD constate que la situation financière est plutôt bonne et que le personnel municipal a pu être payé quoiqu'en aient dit certains.

Mme PICARD ajoute concernant les employés municipaux qu'en 2018 il n'y a pas eu de PPCR inscrit au budget et que le RIFSEPP est un outil qui aurait dû être mis en place pour qu'ils soient mieux rémunérés.

Mme BON précise : « je n'ai pas géré ce dossier. Il me semble que dans ce cas il y a un DGS et c'est à lui de le faire ».

M. JANIN "au conseil départemental, il y a longtemps qu'il a été mis en place ».

Mme BON « je suis d'accord. Les arrêtés pour le RIFSEPP sont arrivés au fur et à mesure de leurs signatures pour chaque catégorie socio-professionnelle et aurait dû être mis en place dans le même temps ».

Mme PICARD ajoute qu'il faut se donner les moyens de le réaliser.

10) Subventions annuelles de fonctionnement. **Adopté à l'unanimité** Mme MARTIN rapporte.

11) Subventions annuelles de fonctionnement 2020 aux associations. Adopté à l'unanimité (les membres du conseil appartenant aux instances dirigeantes des associations ne prennent pas part au vote)

Mme MARTIN rapporte.

M. PICHON intervient pour connaître les raisons de la diminution de la subvention de Ceyrando.

Mme FERARD questionne M. PICHON en lui demandant s'il intervient en tant que Président de Ceyrando ou en tant qu'Adjoint au Maire. Quelques règles de cloisonnement entre les fonctions sont nécessaires.

Mme MARTIN précise que la somme versée à Ceyrando n'est pas justifiée au vu du travail effectué.

Votes de la subvention pour chacune des associations. Précision des membres des instances dirigeantes qui ne prennent pas part aux votes :

H2O: Mme DUCHAINE, M. JANIN Football ceyratois: M. EGLI

Comité de jumelage allemand : Mmes REGNAT et DUCHAINE

Comit2 de jumelage roumain : Mme DUCHAINE

Tous aux vergers : Mme JAILLET

OMS: M. EGLI

Ceyrando: Mme PIREYRE, MM. PICHON et GRENET

Mme FERARD salue la mémoire de M. Yves PIERRE, ancien Président du tennis de table à Ceyrat, Vice-Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, et qui a beaucoup œuvré pour le Handi-sport.

M. EGLI s'associe à Mme FERARD pour rendre un hommage à M. PIERRE;

12) Recouvrement des produits communaux – Convention avec M. le comptable public.

Adopté à l'unanimité

Mme MARTIN rapporte.

- 13) Admissions en non-valeur. **Adopté à l'unanimité** Mme MARTIN rapporte.
- 14) Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locale. Adopté à l'unanimité Mme MARTIN rapporte.
- 15) Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune. **Adopté à l'unanimité**Mme MARTIN rapporte.

ADMINISTRATION GENERALE

- 16) Désignation des représentants de la Commune auprès des organismes extérieurs SMTC. Adopté à l'unanimité Mme PICARD rapporte.
- 17) Indemnités des élus. La majorité approuve (5 contre : Mmes BON, FERARD, MM. ARBRE, MASSELOT et BLETY)

Mme PICARD rapporte.

Mme BON demande si les adjoints ont la délégation de signature

Mme PICARD informe qu'elle sera effective à partir de la semaine prochaine.

Mme BON fait remarquer que Mme PICARD a donné une grande leçon concernant le budget très inquiétant mais que cela n'a pas empêché l'équipe actuelle d'augmenter les indemnités et le nombre d'adjoints et de conseillers délégués malgré les difficultés constatées.

Mme PICARD explique que ce n'est pas élevé pour des gens qui vont travailler et auront envie de travailler.

M. BLETY indique que le projet de délibération repose sur des termes juridiques, et demande quelle somme cela représente par mois pour chaque élu.

Mme FERARD fait remarquer que l'indemnité de Mme Le Maire est 2,4 fois celle de M MASSELOT, à laquelle s'ajoute l'indemnité en tant que Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole et celle de Conseiller Départemental.

Questions orales

Mme FERARD: « Madame le Maire, les professionnels de santé engagés dans le projet de maison médicale rue de Montrognon ont souhaité vous rencontrer pour échanger sur leur projet, suite à votre élection. Vous les avez reçus. Je vous prie de bien vouloir nous rendre compte de ce rendez-vous.

Mme le Maire répond que ce rendez-vous n'a pas encore eu lieu pour le moment.

M. BLETY: « Que comptez-vous faire de l'immeuble d'habitat social sis 29 avenue Wilson comprenant entre autres 10 logements sociaux?

Le bail emphytéotique signé il y a 40 ans par M. BISCARRAT est arrivé à échéance le 1^{er} juillet 2020. La commune est donc devenue entièrement propriétaire de l'immeuble et percevra les loyers HLM avec effet rétroactif dès le 10 août.

L'estimation des Domaines a été saisi par la municipalité précédente pour la valeur du bien ».

Mme le Maire indique que la commune réfléchit quant à reprendre l'immeuble.